

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 580

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 39, substituer aux références :

« aux articles L. 123-1 et suivants »

les références :

« au chapitre III du titre II du livre I<sup>er</sup> ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.